

NUMEROS d'ORDRE	DATES	NOMBRE de PIECES	DÉSIGNATION DES DOSSIERS
			ARCHIVES VOIE SERVICE CENTRAL N° 99.922
1	1923-1927		Flamboin Offre de vente d'immeubles par M. Menier.
2	1926		Croyes-Lreize Mise en vente d'un terrain comportant une usine et son matériel.
3	1926		Rolampont Offre d'appartements en location par M. Schuler.
4	1926		Passy Mise en vente du château de Passy- Véron par les Domaines de l'Etat.
5	1926		Surface globale des terrains occupés par la Compagnie dans le département de l'Yonne. Renseignements demandés par le Ministère de l'Agriculture.
6	1926		Longeville Demande d'acquisition, par M. Gillier, d'un terrain n'appartenant pas à la Compagnie. (sans suite)
7	1926		Bricon Cession de terrain par la Commune à la Société Electrique Shenk et Blanc.

2^{ème} Division
Acquisitions

NUMÉROS d'ORDRE	DATES	NOMBRE de PIÈCES.	DÉSIGNATION DES DOSSIERS
8	1926		<p style="text-align: center;">S^t Florentin</p> <p>Demande de mise en vente de terrains acquis par l'Etat. (Partie abandonnée du tracé de la ligne) "Pas d'Observations" de la Compagnie.</p>
9	1927		<p style="text-align: center;">S^t Florentin</p> <p>Offre de vente d'une maison par M. Joly.</p>
10	1927		<p style="text-align: center;">Crozes</p> <p>Offre de vente d'un immeuble par M. Poterat.</p>
11	1928		<p style="text-align: center;">S^t Florentin</p> <p>Offre de vente d'une usine par M. Maibaum.</p>
12	1928		<p style="text-align: center;">Romilly - sur - Seine</p> <p>Demande de renseignements, par M^e Cousjean, notaire à Romilly, au sujet d'un droit de pêche et de chasse sur terrain vendu en 1870 pour l'établissement de la ligne Epernay - Romilly.</p>

ARCHIVES

REGISTRE CENTRAL

N° 29.922

N° 350

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

VOIE ET TRAVAUX

Bureau du Classement

2° DIVISION

Paris - Mulhouse

Romilly - sur - Seine

Demande de renseignements, par M^e Courjean, notaire
à Romilly, sur réserve de droits de pêche et de chasse.

12

peche 1943

1928

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^o DIVISION

11

N° 350

ARCHIVES
VOIE SERVICE

N° 29.922

S.^t Florentin à Troyes

Commune de S.^t Florentin

Offre de vente d'une usine par M. Maibaum

*1943
pailly*

1928

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

N° 30

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL

N° 29.922

Eroyes

10
pailly 1943

offre de vente d'un immeuble
par M. Loterat

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

9

N° 350

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL

N° 29.922

Saint - Florentin

*Offre de vente d'une maison
par M. Joly*

perley 1943

1927

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS



BORDEREAU DE TRANSMISSION DE L'EST
VOIE

CONTROLE ET SURVEILLANCE

DES
CHEMINS DE FER

RÉSEAU DE L'EST

VOIE ET BATIMENTS

LIGNE

St Florentin
Vitry le-François

N° 6782

20 JANV 26 A 100.358

OBJET : *1* FEV 1928 *13012*

*St Florentin. — Demande de mise en
vente de terrains abandonnés depuis la
construction de la ligne.
Lettres de M. Guignon et de M. le Maire
de St Florentin.*

NOMBRE DE PIÈCES

2

Communiqué à Monsieur l'Ingénieur en chef de la Voie de la Compa-
gnie de l'Est pour avoir ses observations

lp

Paris, le *28* janvier 1926

L'Ingénieur en chef du Contrôle.

Signé: de Kerrier

Renvoyé à Monsieur *de Kerrier*, Ingénieur en chef
du Contrôle, avec *les observations de la*
Compagnie de l'Est

Paris, le *19* Avril 1926

H4

PARIS, IMP. LEFEBVRE — K 1308

Ag
Me renseignements,
9



COPIE

St- Florentin, le 25 Janvier 1926

Le Maire de St-Florentin
à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une lettre d'un cultivateur de St-Florentin, demandant la mise en vente de diverses parcelles de terrain, provenant d'un tracé de chemin de fer aujourd'hui abandonné.

Ces parcelles appartenant à l'Etat trouveraient si elles étaient mises en vente certainement preneurs

Je vous serai obligé de vouloir bien appuyer cette demande qui est fondée.

Le Maire,
Signature.



COPIE

St- Florentin, le 25 Janvier 1926

Le Maire de St-Florentin
à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une lettre d'un cultivateur de St-Florentin, demandant la mise en vente de diverses parcelles de terrain, provenant d'un tracé de chemin de fer aujourd'hui abandonné.

Ces parcelles appartenant à l'Etat trouveraient si elles étaient mises en vente certainement preneurs

Je vous serai obligé de vouloir bien appuyer cette demande qui est fondée.

Le Maire,
Signature.

12720

St-Florentin, le 21 Janvier 1926

Monsieur le Ministre des Finances
à Paris.

Monsieur le Ministre,

En 1886 en vue de la construction de la ligne de Chemin de fer de St-Florentin à Troyes, l'Etat fit l'acquisition de tous les terrains après cette acquisition faite, une partie du tracé fut modifiée et par suite les terrains de l'Etat furent abandonnés sur un parcours d'un kilomètre environ ces terrains de très bonne qualité sont cultivés par leurs anciens propriétaires et par d'autres individus qui s'auront emparés d'aucuns coupent les taillis lorsqu'ils sont à leur croissance.

Jusqu'en 1908 l'Etat percevait une redevance mais depuis cette époque il n'a jamais été rien réclamé aux occupants lesquels sont tous solvables et pourront payer.

Dans la situation critique de nos finances ne pourrait on pas procéder à la vente de ces terrains inutiles ce qui procurerait une petite ressource au gouvernement les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Excusez moi Monsieur le Ministre si je ne permets de porter à votre connaissance une négligence de vos subordonnés.

Recevez.....

Signé: GUIGNON.

Le Maire de St-Florentin appelle tout particulièrement l'attention de l'Administration supérieure sur la réclamation ci-contre de M. GUIGNON Cultivateur. Cette réclamation est réellement fondée. Nombreuses sont les parcelles de terrains provenant d'un tracé de chemin de fer aujourd'hui abandonné qui sont indument occupées par les riverains. Ces parcelles acquises par l'Etat étaient autrefois louées moyennant une redevance minime infime Il y aurait lieu de faire état de ces terrains qui certainement trouveraient aujourd'hui preneurs.

Le Maire de St-Florentin ne peut qu'appuyer la demande de M. GUIGNON.

St-Florentin, le 25 Janvier 1926
Le Maire

.....



St-Florentin, le 21 Janvier 1926

Monsieur le Ministre des Finances

à Paris.

Monsieur le Ministre,

En 1886 en vue de la construction de la ligne de Chemin de fer de St-Florentin à Troyes, l'Etat fit l'acquisition de tous les terrains après cette acquisition faite une partie du tracé fut modifiée et par suite les terrains de l'Etat furent abandonnés sur un parcours d'un kilomètre environ ces terrains de très bonne qualité sont cultivés par leurs anciens propriétaires et par d'autres individus qui s'auront emparés d'aucuns coupent les taillis lorsqu'ils sont à leur croissance.

Jusqu'en 1908 l'Etat percevait une redevance mais depuis cette époque il n'a jamais été rien réclamé aux occupants lesquels sont tous solvables et pourront payer.

Dans la situation critique de nos finances ne pourrait on pas procéder à la vente de ces terrains inutiles ce qui procurerait une petite ressource au gouvernement les petits ruisseaux dont les grandes rivières.

Excusez moi Monsieur le Ministre si je ne permets de porter à votre connaissance une négligence de vos subordonnés.

Recevez.....

Signé: GREGNON.

Le Maire de St-Florentin appelle tout particulièrement l'attention de l'Administration supérieure sur la réclamation ci-contre de M. GUIGNON Cultivateur. Cette réclamation est réellement fondée. Nombreuses sont les parcelles de terrains provenant d'un tracé de chemin de fer aujourd'hui abandonné qui sont indument occupées par les riverains? Ces parcelles acquises par l'Etat étaient autrefois louées moyennant une redevance ~~minime~~ infime Il y aurait lieu de faire état de ces terrains qui certainement trouveraient aujourd'hui pre-neurs.

Le Maire de St-Florentin ne peut qu'appuyer la demande de M. GUIGNON.

St-Florentin, le 25 Janvier 1926

Le Maire

.....

Légende de St. Florenty
à Vitzy, le fort.

Cm de St. Florenty
Terrain d'ancien tracé
abandonné
lâissé dans le
Etat-quo



Note

A9

Un cultivateur de St. Florenty propose
la mise en route de terrains qui provenant
d'un tracé abandonné, ont été laissés dans
le Etat-quo en fait de bel déperdre qui aurait
occasionné le rétablissement d'accès à
ces terrains.

Ceux-ci ont été acquis par l'Etat -
Ils n'ont jamais été recueillis de l'Etat de
l'Est.

Ci-joint :

I. une note détaillée résumant le itinéraire
diverses catégories de terrains de l'ancien tracé
dont il s'agit -

II. un plan général sur lequel on a indiqué
en bleu ces anciens tracés abandonnés.

III. le dossier de la Préfecture de la Meuse du 21.12.1926
(avec plans joints) qui a statué sur le itinéraire
à donner à l'ensemble de terrains de l'ancien tracé -
(remis aux Domaines pour être revendus - utilisés
pour le rétabl. de chemins - communs dans le
Etat-quo)

Les observations dont ci-joint le projet
préparé par le D. P. in semble pouvoir
être expédiées et envoyées au Contrôle -

16 Avril 1926.
48

VOIE ET TRAVAUX

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

2^o. DivisionLigne de St-Florentin à Troyes - St-FLORENTIN -
- Terrains de l'ancien tracé -

BULLETIN des Pièces communiquées

A. 358

No d'entrée : 13012/2q

Nombre de pièces communiquées :

3 p.

NOTA. -- Ce bulletin doit être retourné avec les pièces communiquées.

Communiqué le 6 FEVRIER 1926 à Monsieur 1^o Ingénieur principalde la 2^o DIVISION, pour me renseigner et m'adresser un projet d'observations.

D'après un document du Service Central les terrains faisant partie de l'ancien tracé auraient été remis au Domaine en 1899.

Il n'a pas été trouvé trace de cette remise dans les archives du Service Central.

Je vous prie de me communiquer les documents que vous pourriez avoir à ce sujet.

P^r l'Ingénieur en Chef de la Voie :
L'inspecteur Général
des Services Administratifs

Retourné à Monsieur 1^o Ingénieur en Chef de la Voie et des Travaux.

Les terrains signalés dans la lettre ci-jointe, dont bien partie du tracé abandonné de la ligne de St-Florentin à Troyes, aux abords de St-Florentin.

Tous ces terrains ont été acquis par l'Etat. Leur aliénation a été réglée par la décision ministérielle du 21 Décembre 1898, dont ci-joint copie, et dans laquelle il est indiqué que :

"En conformité des instructions qui leur ont été adressées le 16 Novembre 1894, M.M. les Ingénieurs du Contrôle ont procédé à un travail duquel il résulte que pour un certain nombre de parcelles, la dépense à faire pour leur rendre des accès, serait ou supérieure ou au moins égale au prix probable de leur aliénation.

"Pour d'autres parcelles au contraire, il paraît possible moyen d'éviter une dépense relativement peu élevée, de les mettre au point de vue des accès en état d'être revendus d'une manière profitable".

.....

Les propositions des Ingénieurs du Contrôle approuvées par la
Décision Ministérielle ci-dessus rappelée sont les suivantes:

- 1° - ~~Autoriser~~ la construction de chemins latéraux.
- 2° - Autoriser la remise à l'Administration des Domaines des terrains à desservir par ces chemins latéraux.
- 3° - excepter de l'aliénation, pour être maintenus dans leur situation actuelle les terrains dont le rétablissement des accès serait onéreux.

Ce sont ces derniers terrains qui font l'objet de la lettre de
M. GUIGNON.

Seuls, les terrains visés dans le § 2 ci-dessus, ont été remis
aux Domaines et vendus par adjudication, à l'Hotel de Ville de St-
Florentin, le 25 Février 1901 par M. le Maire de St-Florentin, en pré-
sence de M. le Directeur des Domaines. Cette vente comportait 79 lots,
détaillés sur l'affiche ci-jointe, en communication, dont 69 sur la
Commune de St-Florentin, 7 sur celle d'Avrolles et 3 sur celle de Ver-
gigny.

Toutes les autres parcelles non comprises dans cette vente
appartiennent encore à l'Etat. Elles représentent, sur les Communes
d'Avrolles et de St-Florentin, une surface assez importante de ter-
rains de bonne qualité, qui sont, pour la plupart cultivés.

Nous ignorons si l'Etat perçoit une redevance pour ces ter-
rains.

Dans notre dossier concernant ce tracé abandonné, figure une
note indiquant que les plans et tableaux indicatifs des terrains de
la ligne de St-Florentin à Troyes, qui doivent être remis aux Domaines
à-Troyes, ont été adressés à M. CALLON, Ingénieur en Chef du Contrôle
en Février 1898 (Lettre N° 73.491 du 17 Février 1898, de M. l'Ingé-
nieur en Chef de la Voie). Nous n'avons pas trouvé tracé des plans
teintés dont il est fait mention dans la décision Ministérielle du
21 Décembre 1898.

Dans une lettre du 5 Mars 1901, dont copie ci-jointe, M.
GUILLAUMONT, Directeur des Domaines de l'Yonne rappelle que les par-
celles dépendant de l'ancien tracé abandonné de la ligne de St-Flo-
rentin à Vitry-le-François, ont toutes été acquises par l'Etat et
n'ont jamais été remises à la Compagnie de l'Est.

Ci-joint le projet d'Observations demandé.

Troyes, le 1er Mars 1926

L'Ingénieur Principal

*Mais p. l'état, un
peuple, un pays, l'autre
général que nous
nous accions de luy
égalé la situation
il faut faire
notre avis*

7

En résumé :

Les terrains non revendus de l'ancien tracé n'ont jamais fait l'objet d'une remise quelconque à la Cie.

A notre connaissance, ils n'ont pas été remis non plus aux Domaines.

Ils ont été gérés exclusivement par les Ponts-et-Chaussées, qui en ont consenti à plusieurs reprises ^{de 1897 à 1900} la location, sur soumissions approuvées par la Préfecture de l'Yonne, sans avis de la Cie.

Enfin, le produit des locations et ventes de récoltes a été encaissé directement par le Trésor, et non par la Cie.

Il semble bien qu'il y a lieu de répondre au Contrôle dans le sens indiqué par la 2^e Division.

#8

V. d.

St Florentin Revue des terrains de l'ancien tracé



I

I - Historique de l'affaire.

La D. M. du 21 Décembre 1898, considérant que les terrains de l'ancien tracé dont la revende était envisagée étaient en majeure partie sans accès, a fait une distinction entre :

- 1°) ceux pour lesquels "la dépense à faire pour leur rendre des accès serait au supérieure ou au moins égale au prix probable de leur aliénation".
- 2°) ceux au contraire pour lesquels il était "possible, moyennant une dépense relativement peu élevée, de les mettre, au point de vue accès, en état d'être revendus d'une manière profitable".

Des plans indiquant la situation de tous les terrains de l'ancien tracé (terrains déjà rétrocedés - terrains expropriés mais dont l'acquisition n'était pas effectuée - terrains à revendre - terrains réservés pour l'établissement des chemins - terrains à conserver dans le statu quo) - sont joints à la D. M. précitée.

Les chemins d'accès ont été créés pour les terrains de la 2^e catégorie, et, ces derniers seulement, (comparé état estimatif II^e avec PV du 27 Sept^{re} 1899) remis aux Domaines, puis vendus par adjudication à St Florentin = partie le 25 Février 1901
partie le 24 Juin 1901.

Les chemins créés pour desservir les parcelles ainsi aliénées ont été remis à la commune de St Florentin - chemin rural par P.V. du 27 Février 1903; aux propriétaires intéressés - chemins particuliers par arrêté Préfectoral du 6 Février 1903.

En Octobre 1902, l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées avait étudié la possibilité de la remise aux Domaines des terrains maintenant provisoirement dans le statu quo par la D. M. du 21 Déc^{bre} 1898

Ces terrains étaient loués par soumissions, d'accord avec les Domaines.

L'aliénation paraissait possible à condition d'insérer dans les actes de vente l'obligation d'un droit de passage au profit des propriétaires de portions de mêmes parcelles restées en dehors de ce qui avait été acquis par l'état.

Le dossier des Archives de l'Etat n'apparte aucun détail sur la suite donnée à cette étude.

II En ce qui concerne l'intervention de la Cie jugée non nécessaire par la 2^e Division, il convient de remarquer: 1^o) que les arrêtés préfectoraux des 12 Déc^{bre} 1900 et 30 Mars 1901 ont fait obligation au Chef de Section de Traves de représenter la Cie de l'Est aux adjudications des 25 Février et 24 Juin 1901 - ce qui d'ailleurs pouvait se comprendre puisque aux termes de la D. M. du 21-12-1898 certains excédents de la Cie avaient été remis

aux Domaines pour être revendus en même temps que l'ancien tracé.

2^o) mais auparavant, on a déjà fait intervenir la Cie dans la remise des terrains du tracé abandonné (P.V. du 27 Sep^{bre} 1899) des Cues d'Avrolles et de Vergigny, où la Cie de l'Est n'a fait aucune acquisition.

3^o) On a encore fait intervenir la Cie dans le P.V. de remise du 30 Décembre 1899 d'une parcelle vendue à l'amiable à la Cue de St Florentin. Cette fois, la Cie est intervenue sur la demande de l'administration des Domaines. En effet, le S^{ec} des Ponts et Chaussées considérait que "la Cie n'avait rien à voir à la remise, en droit strict... et qu'en signant le P.V. M^{onsieur} Manquat agissait en simple témoin". Il semble donc que l'on se soit surtout préoccupé de suivre le précédent créé par les P.V. du 27 Sep^{bre} 1899.

Depuis, (les recherches au S. C. n'ont rien donné) il n'y a pas dû y avoir d'autre revende permettant de savoir si cette manière de procéder a été exceptionnelle ou si d'autres événements auraient pu être suivis.

Enfin, à de nombreuses demandes d'acquisition à l'amiable de parcelles restées dans le statu quo, les P^{ts} et Chaussées ont répondu par la négative, sans que la Cie ait été consultée.

En résumé

1° d'autoriser la construction des chemins de groupes de parcelles indiquées au dossier sous les lettres D.E.G. et H et de leur ouvrir à cet effet un crédit de 1100 frs.

2° - d'autoriser la remise à l'Administration des Domaines des terrains compris dans l'état estimatif II⁰ et figurés avec une teinte rose sur les plans parcellaires II¹, II² et II³.

3° (enfin d'excepter de l'aliénation pour être maintenus dans leur situation actuelle, les parcelles teintées en bistre sur les mêmes plans.

La Compagnie de l'Est par une lettre du 23 Juillet 1897 a consenti à ce que dans la circonstance actuelle, à titre tout à fait exceptionnel et pour faciliter le lotissement les terrains acquis par elle soient, comme ceux qui ont été acquis par l'Etat, remis au Domaines pour être vendus au profit du Trésor.

Après avoir consulté le Conseil Général des Ponts et Chaussées et conformément à son avis j'ai, par décision de ce jour, approuvé les propositions du service du Contrôle.

Je notifie directement cette décision à la Cie de l'Est ainsi qu'à M. l'Ingénieur en Chef GALLON et je renvoie à ce dernier les dossiers présentés.

Recevez, etc.....

Le Ministre des Travaux Publics
Pr le Ministre et par autorisation
Le Conseiller d'Etat
Directeur des Chemins de fer
signé: M. LETHIER.

Pour copie conforme
Le Chef de la Division
des Travaux
signé: MAYER

Ministère des
Travaux Publics

Direction des
Chemins de fer

Division de Tra-
vaux

1er Bureau

Réseau de l'Est
Ligne de St-Floren-
tin à Vitry-le-
François

Tracé abandonné
aux abords de
St-Florentin

Remise aux Do-
maines des ter-
rains inutiles

Décision.
=====

Copie

République Française

Paris, le 21 Décembre 1898

Monsieur le Préfet.

Une décision ministérielle du 28 Mai 1887 a approuvé pour l'établissement du chemin de fer de Saint-Florentin à Vitry-le-François aux abords de St-Florentin, un nouveau tracé dont l'adoption a eu pour effet de rendre inutiles les acquisitions de terrains déjà réalisées suivant le tracé primitif.

L'Administration s'est alors préoccupée de la question de savoir dans quelles conditions pourrait s'effectuer la revente des terrains devenus ainsi disponibles.

En conformité des instructions qui leur ont été adressées le 16 Novembre 1894, M.M. les Ingénieurs du Contrôle ont procédé à un travail duquel il résulte que pour un certain nombre de parcelles, la dépense à faire pour leur rendre des accès, serait, ou supérieure ou au moins égale au prix probable de leur aliénation.

Pour d'autres parcelles au contraire, il paraît possible, moyennant une dépense relativement peu élevée de les mettre au point de vue des accès, en état d'être revendus d'une manière profitable.

Les travaux prévus à cet effet et qui seraient tous à exécuter dans la commune de St-Florentin, sont les suivants:

D - Chemins latéraux à gauche et le chemin rural à droite jusqu'à la parcelle II3, par laquelle une communication serait établie entre ces chemins. Dépenses 80 f

E - Chemin latéral à gauche entre la parcelle II3 et le pt 5 K. 450 Dépense 470 frs.

F - Chemin latéral à droite entre les pt 5 K.606 et 5.765 Dépense 70 frs.

H - Chemin latéral à droite entre les Pts 6.100 et 6.808 et raccordement avec un chemin d'exploitation existant à gauche Dépense 570 frs.

Sur les plans préparés par M.M. les Ingénieurs de l'Etat, la teinte bleue indique des terrains déjà rétrocédés la teinte verte d'autres qui tout en ayant été expropriés n'ont pas été en réalité acquis, la teinte noire un certain nombre de parcelles qui ont été incorporées sans autorisation au chemin vicinal ordinaire N° 5 de la Maladière.

Les terrains à conserver dans le statu-quo sont teintés en bistre, les terrains réservés pour l'établissement des chemins en jaune, enfin ceux à aliéner en rose, les lots de parcelle à vendre sont entourés d'un liseré rouge foncé.

En résumé M.M. les Ingénieurs proposent:

.....

Vous continuerez à recouvrer les prix de vente et me tiendrez strictement au courant des suites de l'affaire

(4 pièces jointes)

Le Directeur
signé: GUILLAUMONT.

Pour copie conforme
Troyes, le 14 Mars 1901
L'Ingénieur Principal

Département de
l'Yonne

Direction d'Auxerre

N° 21660

Réponse au rapport
du 2 Mars 1901
N° 43

Copie

Lettre de M. GUILLAUMONT Directeur des Domaines
de l'Yonne.

Auxerre le 5 Mars 1901

Monsieur le Receveur,

La décision ministérielle du 1^{er} Février 1898, invoquée par M. MOUQUOT, Chef de Section à la Cie des Chemins de fer de l'Est, pour soutenir que les prix de vente des parcelles adjudgées à St-Florentin, les 25-26 Février 1901, doivent être versés à la caisse de la Compagnie, ne s'applique pas aux terrains dépendant de l'ancien tracé abandonné de la ligne de St-Florentin à Vitry-le-François, dont faisaient partie ces parcelles.

Cette décision a exclusivement pour objet les excédents de la ligne actuellement en exploitation, et elle stipule formellement que en ce qui concerne l'ancien tracé des propositions spéciales ont été soumises à l'Administration Supérieure.

Les biens vendus ont été remis au Domaine non en vertu de cette décision, mais en vertu d'une décision ministérielle ultérieure en date du 21 Décembre 1898 qui contient notamment la disposition suivante:

"La Compagnie de l'Est a, par une lettre du 23 Juillet 1897, consenti à ce que, dans la circonstance, à titre tout à fait exceptionnel, et pour faciliter le lotissement, les terrains acquis par elle, soient comme ceux acquis par l'Etat, remis au Domaine pour être vendus au profit du Trésor."

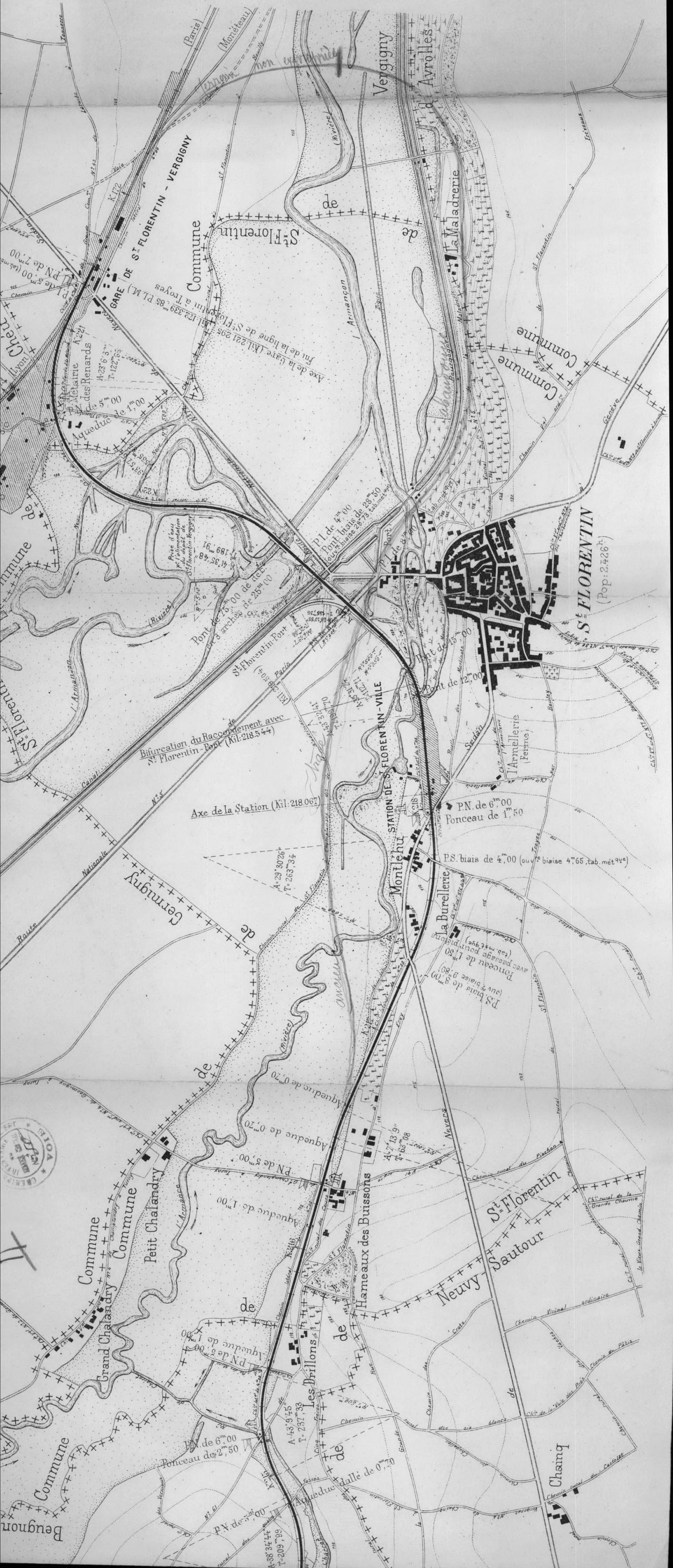
Or, il résulte d'une lettre de M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle, du 22 Août 1899, que les parcelles dépendant de l'ancien tracé abandonné de la ligne de St-Florentin à Vitry-le-François ont toutes été acquises par l'Etat et n'ont jamais été remises à la Compagnie de l'Est.

On ne s'expliquerait pas, dans ces conditions, par quel motif les prix de ces parcelles devraient être versés à la Caisse de la Cie. D'ailleurs la disposition précitée est formelle et quel que puisse être l'auteur de l'acquisition, les prix de vente doivent être encaissés par le Trésor. La Cie, au surplus, n'a pas contesté cette interprétation lors de la vente amiable à la Commune de St-Florentin, en date du 30 Janvier 1900, à laquelle est intervenu un de ses agents régulièrement délégué, d'une parcelle provenant de la même origine que les biens dont il s'agit.

En l'état des choses, la prétention de la Compagnie n'est donc pas fondée et si elle croit devoir la maintenir malgré son adhésion anticipée, résultant de sa lettre du 23 Juillet 1897 à la décision ministérielle du 21 Décembre 1898, il lui appartiendra de se pourvoir si elle le juge à propos, auprès de l'Administration Supérieure contre cette décision.

Vous voudrez bien adresser une copie de la présente lettre à M. MOUQUOT, en le priant de nous faire faire connaître si la Compagnie a l'intention de former ce pourvoi.

...



S^t FLORENTIN
(Pop: 2.426^h)

GARE DE S^t FLORENTIN - VERGIGNY

Vergigny

Commune de S^t Florentin

Commune de La Maladrerie

STATION DE S^t FLORENTIN - VILLE

Commune de Vergigny

Commune de Grand Chalandry

Commune de Petit Chalandry

Hameaux des Buissons

Commune de Neuvy Sautour

Chaigny

Bifurcation du Raccordement avec
S^t Florentin - Port (Kil: 218.544)

Axe de la Station (Kil: 218.067)

P.N. de 6^m.00
Ponceau de 1^m.50

P.S. biais de 4^m.00 (ouv^e biais 4^m.65, tab. mét. 9^ue)

P.S. biais de 8^m.00
(ouv^e biais 9^m.80)

Tonqueau de 1^m.80
avec passage pour piétons
(tab. mét. 9^ue)

Aqueduc de 1^m.00

P.N. de 5^m.00

Aqueduc de 0^m.70

Aqueduc de 0^m.70

P.N. de 6^m.00
Ponceau de 2^m.50

Aqueduc de 0^m.70

Aqueduc de 0^m.70

P.N. de 3^m.00

Aqueduc de 1^m.00

Aqueduc de 0^m.70



COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

7

N° 350

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL

N° 29.922

Lois à Mulhouse

Bricoy

Consigne de terrain par la commune
à la fin électrique Schenck et Blam

Observation de la ce

1926

CONTROLE ET SURVEILLANCE

DES
CHEMINS DE FER

RÉSEAU DE L'EST

VOIE ET BATIMENTS

LIGNE

PM

CHÉMIN DE FER DE L'EST
VOIE
27 FEV 26 11001.219
OBJET: MARS 1926 13021

Agg 20
Ag 30/1
2823 - 3.2. - contrôle 2^e etc

Bricon
cession de terrain par la commune à une St électrique.

NOMBRE DE PIÈCES. 2

N° 6743

Communiqué à Monsieur l'Ingénieur en chef de la Voie de la Compagnie de l'Est pour ~~avoir ses observations~~ *faire suite à mon envoi du 6 janvier 1926*

Agg
vous avoir répondu

Paris, le *25* février 1926

L'Ingénieur en chef du Contrôle.

signé: de Kerster

Renvoyé à M *l'* Ingénieur en chef du Contrôle, *avec les observations qui ont été produites le 27 février 1926.*

Paris, le *3/* mars 1926.

M

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS



BORDEREAU DE TRANSMISSION

CHEMINS de FER de L'EST

8 JANV 26 A 99.720

CONTROLE ET SURVEILLANCE

DES

CHEMINS DE FER

RÉSEAU DE L'EST

VOIE ET BATIMENTS

LIGNE

PM

OBJET :

*Bricou session, à une section électrique de terrain communal située près de la gare
Délibération du conseil municipal de Bricou, du 26 Xbre 1925*

NOMBRE DE PIÈCES.

1

N° 6743

Communiqué à Monsieur l'Ingénieur en chef de la Voie de la Compagnie de l'Est pour avoir ses observations

Paris, le

6 Janvier 1926

L'Ingénieur en chef du Contrôle.

Signé: de Kewiler

Renvoyé à Monsieur l'Ingénieur en chef du Contrôle, avec *les observations de la voie*

Paris, le

27 février 1926
H4

CHEMINS DE FER DE L'EST
27 JAN 26 B 023.923



Ligne de Paris à Mulhouse.

Gare de Bricon.

Cession par la Commune de Bricon à la Société électrique SCHENK et Blanc d'un terrain communal situé près de la gare.

OBSERVATIONS DE LA COMPAGNIE.

Par délibération du 26 Décembre 1925, le Conseil Municipal de la Commune de Bricon, ^{accepte} sous réserve de l'approbation de M. le Préfet de la Hte-Marne, de vendre à la Société électrique SCHENK et BLANC, dont le siège social est à Paris, 52 rue de Eouai, qui lui en demande la cession, un terrain communal situé près de la gare de Bricon.

Ce terrain, d'une contenance aproximative de un hectare, est figuré au plan ci-joint et situé à gauche de la ligne de Paris à Mulhouse et en bordure du chemin de fer entre les points kilométriques 249.^k436 et 249.^k649. Il est séparé des emprises de la Compagnie par un chemin communal. Entre les installations proprement dites du chemin de fer et le chemin latéral existe un quai militaire de 350 mètres de longueur.

L'acquéreur compte utiliser ce terrain pour un usage industriel qui comportera la construction de bâtiments divers.

La Compagnie de l'EST fait connaître que ce terrain ne présente pour elle aucune utilité et qu'elle n'a aucune objection à formuler au sujet de la cession envisagée.

*avis de cession
27 Janvier 1926*

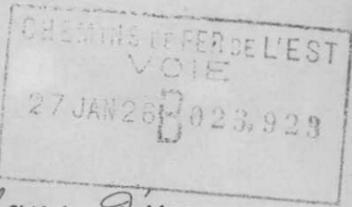
H. J. 14/1

Pour Projet,
Troyes, le 26 Janvier 1926
L'Ingénieur Principal,
Ingénieur Principal

Jawny

Ligne de Paris à Mulhouse.

Gare de Bricou.



Cession, à la Société Schenck et Blanc, d'un terrain communal situé près de la gare.

— Plan —

Echelle 0^m 001 p. mètre.



Troyes, le 26 janvier 1926.

Pour l'ingénieur Principal

L'ingénieur
Lacour

Joint aux Observations
de la Compagnie et
date de ce joint.
Paris, le 27 FEV 1926

Ligne de Paris à Mulhouse

Gare de Bricon.

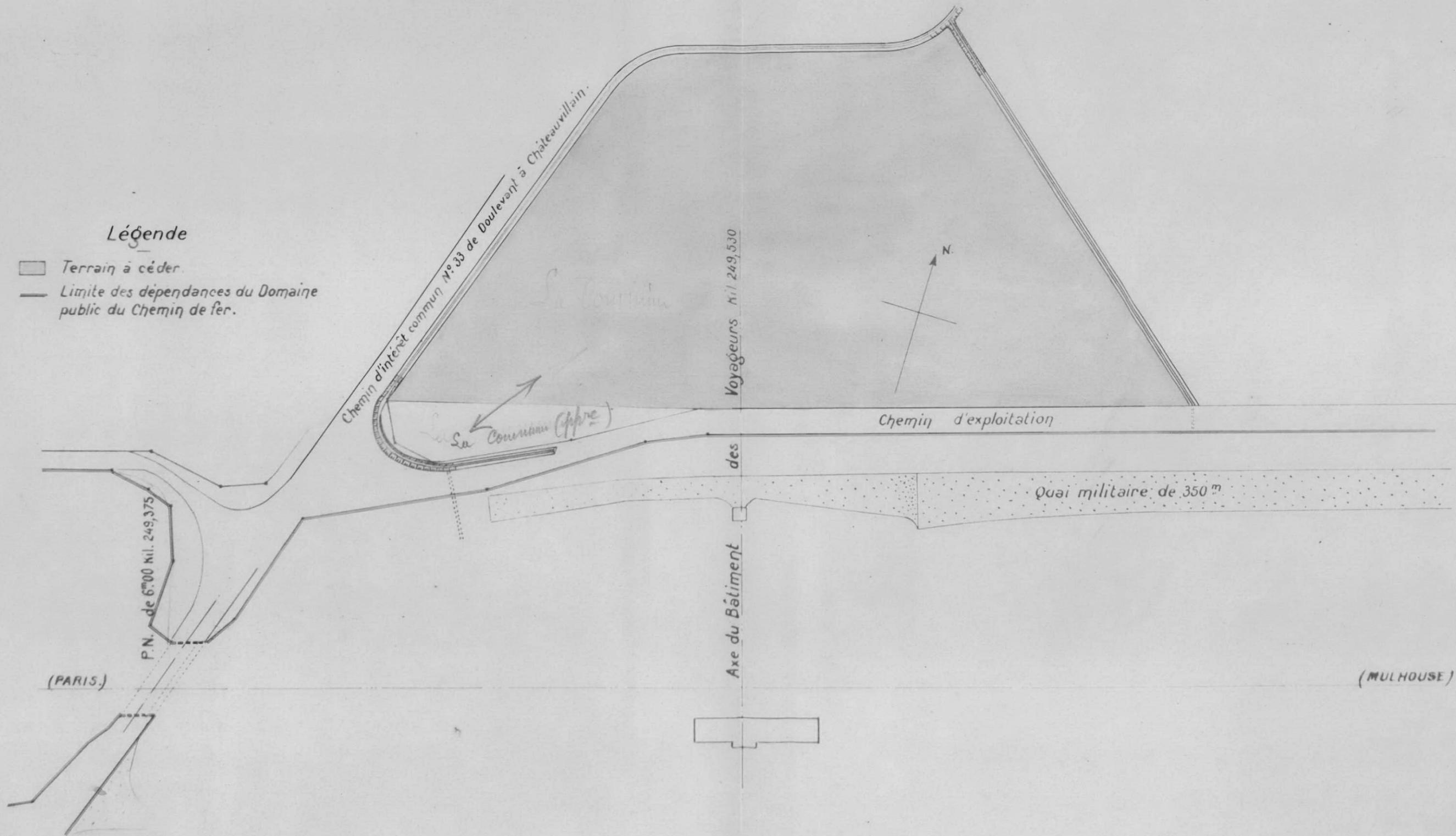
Cession à la Société Schenck et Blanc,
d'un terrain communal situé près de
la Gare

PLAN

Echelle : 0^m001 p.m.

Légende

- Terrain à céder.
- Limite des dépendances du Domaine public du Chemin de fer.



Département
de la Haute-Marne.

Arrondissement
de CHAUMONT.

Commune de
BRICON.



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de BRICON,

Vente de
terrain
communal.

Séance du 26 Décembre 1925.

P.....
.....

Présents: Huit
Absents : Deux

.....

M. le Président a ouvert la séance et a fait connaître au Conseil que la réunion avait pour objet la vente d'un terrain communal. Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. DESPIERRE, représentant de la Société Electrique LHOENK et BLANC dont le siège est à Paris, 52 rue de Douai, par laquelle cette Société demande à acheter à la commune un terrain situé près de la gare, d'une contenance à délimiter d'environ un hectare, au prix de 85^f l'are, décide que, vu le peu de valeur locative de ce terrain (10^f) par an, il y a intérêt pour la commune à le vendre et en conséquence demande à M. le Préfet de bien vouloir autoriser la commune à procéder à cette vente après les formalités nécessaires,

Et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme:
Le Maire
Signé: LHUILLIER.

COMMUNIQUE pour avis à M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des Chemins de fer de l'Est (V.B.).

CHAUMONT, le 4 Janvier 1926
P. le Préfet
Le Conseiller de Préfecture,
Signé:

VOIE ET TRAVAUX

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

2^e Division

88998

Cession, à une Société Electrique
Ligne de Bricou - de terrain communal situé près
de la Gare.

BULLETIN des Pièces communiquées

N° d'entrée : 199720

Nombre de pièces communiquées : 3

NOTA - Ce bulletin doit être retourné avec les pièces communiquées

27 JAN 26 023.923

28 JAN 1926 2019

Communiqué le 9 Janvier 1926 à Monsieur l'Ingénieur
Principal de la 2^e Division.



Par l'Ingénieur en Chef de la Voie et des Travaux
et par ordre,

Le Chef de Bureau

Chardreuil

Retourné à Monsieur l'Ingénieur en Chef de la
Voie et des Travaux avec un plan indiquant
l'emplacement du terrain que la Commune de Bricou
consent à vendre à la Société Schenck et Blanc et
un projet d'observations de la Compagnie.

Nous n'avons pas d'objection à formuler au sujet
de la cession de ce terrain.

Le triangle contre le
chemin est égal à la
Commune.

APB
d'accord

Éroyes, le 26 Janv. 1926

Pour l'Ingénieur Principal

L'Ingénieur
Gauwin

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

6

N° 350

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL

N° 29.922

St-Florentin - Signy

Commune de Longeville

Demande d'acquisition, par
M. Gillier, d'un terrain n'appartenant
pas à la C^{ie}

(Sans suite)

Signy 29/4/22

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

N° 350

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL

no 29.922

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

5

Surface globale des terrains
occupés par la Compagnie dans le
Département de l'Yonne

Renseignements demandés par le
Ministère de l'Agriculture

Paris 4/43

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

N° *Station 350*

Polanfont

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL
N° *29.922*

*Offre d'appartements en location
par M. Schuler*

3
polanfont 1926

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER
DE L'EST

N° 35

SERVICE DE LA VOIE
ET DES TRAVAUX

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL
N° 29.922

Bureau du Classement

2° DIVISION

*Sens - Chalons
Lan Mulhouse*

Troyes - Reize

*2
1914*

*Mise en vente d'un
train comportant une usine
et by matériel*

1926

CHEMINS DE FER DE L'EST

VOIE ET TRAVAUX

Bureau du Classement

2^e DIVISION

N° de Classement

2/0

ARCHIVES

VOIE SERVICE CENTRAL

N° 29.922

Ligne d

1/

Flamboin

Offre de vente d'immeubles
par M. Meunier

1925. 1927